

La constitution

Deuxièmement, je ne comprends pas comment le chef de l'opposition (M. Clark) peut se ranger pendant si longtemps du côté de cinq, six ou sept provinces pour lutter contre ce que je considère l'intérêt national. Bien que je ne veuille pas lui prêter des intentions, je suis tout à fait certain qu'il a perdu cette bataille. Il ne doit s'en prendre qu'à lui-même. J'ai toujours cru que les chefs de tous les partis viennent ici d'abord et avant tout pour diriger un parti national, mais qu'ils doivent au moins s'efforcer, grâce au parti national qu'ils dirigent, de représenter le pays tout entier. Ils ne viennent pas ici comme porte-parole ou comme marionnettes de deux, trois ou quatre premiers ministres provinciaux.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de dire à la Chambre et à mes électeurs que le chef de mon parti, le député d'Oshawa (M. Broadbent) a résisté à des contraintes et à des pressions considérables venues de certains éléments de notre parti dans l'Ouest, et a défendu les droits nationaux, les droits et les intérêts des Canadiens et non ceux de notre parti dans une seule province.

En terminant, j'aimerais tout simplement dire ceci: s'il est un aspect de la résolution qui me désappointe, c'est que dans le préambule nous ne garantissons pas à tous les Canadiens le droit de vivre et de travailler dans un environnement sain et sûr. C'est un défi qu'il nous reste à relever. Certains députés de la Chambre ont travaillé fort pour combattre la pollution et les pollueurs, pour rendre nos lacs et nos rivières clairs et poissonneux, pour nettoyer et purifier l'air que nous respirons, pour assurer la sécurité et la salubrité au travail; nous devons poursuivre nos efforts jusqu'à ce que nous remportions la victoire, et c'est bien ce que nous entendons faire.

Comme je l'écrivais dans mon dernier message à mes mandants:

Longtemps après que les oracles et les commentateurs politiques aient critiqué et condamné le processus, les historiens, les politicologues et les experts constitutionnels, même s'ils ne sont pas d'accord sur tous les aspects de cette résolution, diront au moins, j'en suis persuadé, que nous avons fait de notre mieux pour donner à nos concitoyens canadiens une constitution acceptable et applicable, dans des circonstances très difficiles qui engendraient la discorde.

La résolution constitutionnelle n'est pas un document parfait, mais personne à la Chambre ne peut non plus prétendre être parfait. Nous avons tout simplement essayé de faire notre possible et, à mon sens, nos mandants ne nous en demandent pas plus mais certainement pas moins.

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, comme tous ceux qui sont intervenus avant moi je suis tout à fait conscient de l'importance des présentes délibérations. Comme il est bien rare au Canada que des hommes politiques aient l'occasion de participer à un débat constitutionnel, j'ai résisté à la tentation qui a eu raison de tant de députés de l'opposition officielle: renonçant à déterrer les vieux discours électoraux, je préfère communiquer à mes collègues des deux côtés quelques réflexions que m'inspirent la résolution à l'étude et le pays qui a ma loyauté et qui oriente mes convictions.

Notre Chambre est une assemblée législative, mais elle possède un pouvoir juridictionnel qui, pour être rarement exercé n'en est pas moins réel. Si je signale cela, ce n'est pas pour faire usage de ce pouvoir mais plutôt pour en évoquer l'esprit. Car ce débat constitutionnel, c'est le procès d'une idée. Cette idée—et je cite maintenant les journaux de la Confédération—c'est «la nationalité nouvelle d'un peuple unique—

unique par ses lois, unique par son gouvernement, unique par ses intérêts». En d'autres termes, c'est le Canada tel qu'il a été conçu et créé par nos ancêtres il y a 114 ans.

Bien sûr, cette idée a perdu de sa pureté initiale à être véhiculée par les générations. Nous tolérons une diversité que n'avaient pas prévue les Pères de la Confédération et qu'ils auraient probablement abhorrée, mais son élément central, la réalisation d'une unité sous-jacente—et vivifiante—à l'existence nationale en la forme d'un gouvernement national vigoureux, est restée à peu près intacte jusqu'à tout récemment.

Mais depuis le début des années 70, cet élément central menace d'éclater sous les coups du chauvinisme culturel et de l'ambition économique. L'instrument utilisé pour justifier leurs attaques, par ceux que motivent ces deux forces, c'est-à-dire par beaucoup de premiers ministres provinciaux et par la plupart des députés de l'opposition officielle, c'est une conception du Canada diamétralement opposée, celle d'une communauté de communautés, d'un agglomérat, d'un consensus, d'un État fédéraliste, d'une association de deux compétences souveraines égales, et incapables de fonctionner autrement qu'en tandem, incapable de tout changement sans consentement unanime et vouée par les impératifs historiques et géographiques à un destin décentralisé.

La plupart des Canadiens conservent leur allégeance à la conception traditionnelle de l'État. Cependant l'énergie et par moments l'habileté mises à combattre sa légitimité, surtout depuis quelques mois, a jeté la confusion dans beaucoup d'esprits. Elles ont émoussé leur attachement à un point tel que le projet d'amélioration constitutionnelle paraît maintenant non seulement odieux mais inconstitutionnel.

Est-ce que les antigouvernementaux ont raison? Est-ce leur version du Canada qui est la bonne, alors que la nôtre serait mauvaise? Voyons un peu ces deux idées.

Je tiens à dire simplement mais énergiquement que la conception du Canada qu'a l'opposition, cette trinité impie de l'agglomérat, du fédéralisme de consensus et de la communauté de communautés, c'est une des escroqueries les plus éhontées tentée dans notre histoire politique. Dans ses termes mêmes, c'est une malhonnêteté intellectuelle dont la propagation ne pourrait avoir que des conséquences désastreuses.

Ces reproches sont vifs, mais ils témoignent bien de l'inquiétude que j'éprouve à voir proposer cette conception comme si c'était celle des débuts, donc la conception légitime du Canada. Si vous consultez des ouvrages historiques sur la Confédération écrits alors par des historiens, ou sur la période qui a suivi, vous ne trouvez rien qui vienne confirmer leurs allégations. Aucun des pères de la Confédération ne croyait avoir créé une communauté des communautés. Aucun d'entre eux ne croyait que le nouvel état avait été établi grâce à une convention et qu'il serait maintenu ou modifié selon une formule fondée sur l'accord général. Comme ils n'approuvaient aucune de ces choses, ils sont demeurés silencieux là-dessus.

• (1710)

Ils ont déclaré que le gouvernement national devait incontestablement se trouver à un échelon supérieur et posséder des pouvoirs distincts qui diminuaient ceux des provinces et ils ont rédigé l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en conséquence.

De toute évidence, monsieur l'Orateur, l'idée que l'opposition se fait de nos origines constitutionnelles est purement